

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 93

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 6 SEXIES C

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« possibilité »

le mot :

« faculté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.